

Les défaillances d'entreprises

Définition

• Typologie des défaillances d'entreprises

La défaillance d'entreprise ne doit pas être confondue avec la notion plus large de cessation d'activité.

La défaillance d'entreprise correspond dans les statistiques de l'Insee à l'ouverture d'une procédure de jugement de redressement judiciaire, dans un tribunal de commerce ou dans un tribunal de grande instance, à l'encontre d'une entreprise. Cette procédure intervient lorsque l'entreprise est en situation de cessation de paiements, c'est-à-dire lorsqu'elle ne peut plus faire face à ses dettes. Elle ne se traduit pas toujours par une liquidation. .

La cessation d'une entreprise correspond à l'arrêt total de son activité. Les liquidations qui font suite à une défaillance d'entreprises ne représentent qu'une petite partie des cessations d'entreprises.

Les statistiques de défaillances d'entreprises couvrent l'ensemble des jugements prononçant, soit l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, soit **directement** la liquidation judiciaire. Elles ne tiennent pas compte de l'issue des procédures : redressement par continuation ou reprise, ou liquidation.

• Deux dates pour les défaillances

L'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire fait toujours l'objet d'une inscription au Bulletin des annonces civiles et commerciales (BODACC). Pour un même événement on enregistre donc deux dates :

- la **date de jugement**, date à laquelle la procédure de redressement judiciaire a été effectivement ouverte dans le tribunal de commerce ou le tribunal de grande instance ;
- la **date de publication**, date à laquelle l'information légale a été publiée dans le BODACC.

Nomenclature de diffusion

Depuis le 1^{er} janvier 2009 (date de jugement), les défaillances d'entreprises sont diffusées dans la nomenclature agrégée NA fondée sur la NAF rév. 2, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008. La NAF rév. 2 permet de mieux suivre les "Services" et favorise les comparaisons internationales (voir le site www.insee.fr rubrique "Définitions et méthodes").

| Secteurs d'activité agrégés Intitulé court | Secteurs d'activité agrégés Intitulé complet | Niveau d'agrégation de la NA | | Codes divisions (A 88) correspondants de la NAF rév. 2 |
|--|---|------------------------------------|------|--|
| | | A 10 | A 21 | |
| Industrie | Industrie manufacturière, industries extractives et autres | BE | | 05 à 39 |
| <i>dont industrie manufacturière</i> | <i>dont : industrie manufacturière</i> | | C | <i>10 à 33</i> |
| Construction | Construction | FZ | | 41 à 43 |
| Commerce, transports, hébergement et restauration | Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration | GI | | 45 à 56 |
| <i>Commerce</i> | <i>Commerce ; réparation d'automobile et de motocycles</i> | | G | <i>45 à 47</i> |
| <i>Transports</i> | <i>Transports et entreposage</i> | | H | <i>49 à 53</i> |
| <i>Hébergement et restauration</i> | <i>Hébergement et restauration</i> | | I | <i>55 et 56</i> |
| Information et communication | Information et communication | JZ | | 58 à 63 |
| Activités financières | Activités financières et d'assurance | KZ | | 64 à 66 |
| Activités immobilières | Activités immobilières | LZ | | 68 |
| Activités de services | Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien | MN | | 69 à 82 |
| Enseignement, santé, action sociale | Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale | OQ | | 84 à 88 |
| Autres activités de services | Autres activités de services | RU | | 90 à 99 |

■ Corrections des variations saisonnières (CVS) et des jours ouvrables (CJO)

Les données brutes sont les données observées. Ces données sont sujettes à des mouvements réguliers à l'intérieur d'une année que l'on nomme « variations saisonnières ».

Les glissements sur un trimestre et sur une année sont calculés à partir des données brutes : on rapporte la valeur brute cumulée d'une période à la valeur brute de la même période un an auparavant.

Afin de pouvoir comparer le nombre de défaillances entre différents mois, le nombre de défaillances d'entreprises de chaque mois est corrigé des variations saisonnières (CVS) et des jours ouvrables (CJO). Les données CJO (intégrant le calendrier national prenant en compte les fêtes nationales) et CVS sont calculées via la procédure X12-Arima du logiciel SAS.

Pour permettre des analyses sur longue période, la série des défaillances d'entreprises a été recalculée en NAF rév. 2 depuis l'année 1993. Les séries complètes sont disponibles sur le site www.insee.fr rubrique "Bases de données - Indices et séries statistiques".